

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2016



FCLR
FÉDÉRATION DES CENTRES
DE LOISIRS ET DE RENCONTRES

Les buts de la FCLR

La Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) est l'organisation faîtière des associations de centres d'animation socioculturelle du canton de Genève. Fondée en 1971 à l'initiative de 14 d'entre elles, elle rassemble aujourd'hui 47 membres.

La FCLR s'emploie à promouvoir la vie associative dans le dispositif de l'animation socioculturelle du canton, et à défendre les valeurs fondamentales de démocratie, responsabilité, respect, solidarité, créativité et convivialité qui s'y rattachent. Elle s'appuie pour cela sur la loi cantonale J 6 11 et la Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures.

- **Fédérer** les associations de centres et les soutenir dans leur action
- **Renforcer** leur capacité d'agir et **favoriser** leur coordination
- **Défendre leurs intérêts et ceux de leurs usagers, et les représenter** auprès de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

La FCLR est l'un des quatre partenaires de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) auprès de qui elle représente ses membres.

TABLE DES MATIÈRES

05
MOT DU
PRÉSIDENT

08
MOT DU
COMITÉ

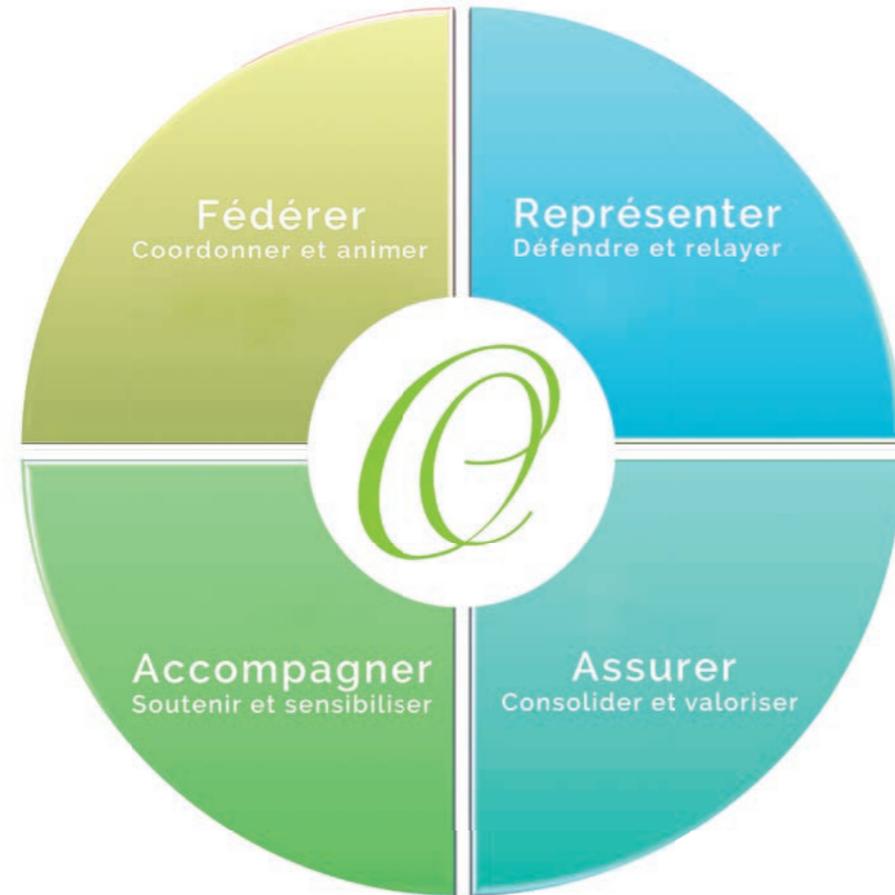
10
VIE DE LA
FÉDÉRATION

28
PARTENARIAT
AVEC LA FASE

42
RAPPORTS
FINANCIERS

46
PERSPECTIVES

47
REMERCIEMENTS



Sources : FASe (Rapport d'activités 2013), FCLR (Rapport d'activités 2016 et données propres 2014) remis à jour par la FCLR en mai 2017

L'impact du réseau citoyen



47 associations



380 membres



3'200 habitants
adhérents



42'000 heures et plus
de travail bénévole

LE MOT DU PRÉSIDENT

La FCLR étant l'un des quatre partenaires de la FASe, il est bon de rappeler la définition du **partenariat** :

Le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire des obligations. (Source : Wikipédia)

Cette définition appliquée à la FCLR pourrait se traduire ainsi :

Association active

Faire entendre la voix des associations membres de la FCLR en participant aux séances du Conseil de fondation (CF), de son Bureau et des Commissions FASe. Ensemble, trouver des solutions pour atteindre l'objectif commun. Certes, la répartition des voix au sein du CF ne nous est pas favorable, mais ce sont souvent les arguments que nous avançons qui l'emportent et qui sont pris en compte dans la décision finale.

Autonomie

L'autonomie des associations membres de la FCLR est primordiale et nous devons concentrer nos efforts pour la préserver. Les Assemblées générales de la FCLR sont là pour débattre des sujets et donner les directives à ses représentants au CF. Cependant face à l'évolution de l'environnement politique et social, les associations doivent s'adapter.

Objectif commun, besoin clairement identifié

Répondre aux besoins de la population en termes d'animation socioculturelle est notre objectif commun. Chaque association détermine les besoins de sa population en respectant la Charte cantonale et les lignes stratégiques du CF. Dans ce sens, le dialogue constant avec les autorités communales est important, il doit permettre d'atteindre cet objectif commun.

Responsabilité

Les associations membres de la FCLR qui est l'un des partenaires de la FASe partagent la responsabilité de la bonne marche de la fondation. Elles le font en s'exprimant aux AG, en acceptant les conclusions de la majorité lorsque l'unanimité n'est pas réalisée.



C'est cette voie-là que j'ai suivie au Comité de la FCLR, comme membre puis comme président ces trois dernières années. Il est primordial de poursuivre ce partenariat actif pour faire entendre haut et clair la position de nos associations membres. Nous devons rester pragmatiques et nous adapter aux évolutions de la société tout en gardant notre autonomie.

J'aurais aimé continuer cette tâche, mais pour des raisons personnelles, il ne m'est plus possible d'y consacrer le temps nécessaire.

Merci à vous tous, membres des associations, équipe du Secrétariat permanent de la FCLR, membres du Comité, collègues du Conseil de fondation et du Secrétariat général de la FASE, de m'avoir accompagné et aidé dans cette tâche.

Avec mes meilleurs vœux de succès pour l'avenir.

Bernard Dosso



« faire entendre haut et clair la position de nos associations membres »

LE MOT DU COMITÉ

La FCLR et son Comité ont vécu une année 2016 particulièrement riche, à la fois enthousiasmante et compliquée. Cet exercice a été marqué par le lancement de plusieurs projets, mais aussi par de fortes tensions.

Le dossier du cahier des charges des coordinateurs régions FASe nous a mis particulièrement en difficulté. Rappelons qu'il nous fallait défendre les prérogatives des associations, dans un Conseil de fondation où le rapport de forces nous est défavorable, avec une majorité aux mains des communes et de l'Etat, et sans le soutien du partenaire Personnel.

Dans ce contexte, la manœuvre était particulièrement ardue, car les représentants de l'Etat et des communes avaient proposé deux textes considérés par notre délégation comme défavorables aux associations. Ils avaient aussi décidé d'un dernier délai pour adopter ce cahier des charges par le Conseil de fondation. Ce cahier des charges a finalement été adopté avec les modifications que nous avons proposées, sans que la FCLR ne parvienne toutefois à obtenir gain de cause sur toutes les décisions prises lors de notre Assemblée générale du 11 février 2016. Il appartient maintenant à chaque association de veiller au respect de son autonomie, notamment en regard de l'article 42 du règlement de la FASe.

Reste que suite à cet épisode, certaines associations ont fait part de leur désapprobation en se désolidarisant et en renonçant à participer aux Assemblées générales ainsi qu'aux différentes commissions de la

FCLR. Nous espérons que, dans un proche avenir, nous pourrons à nouveau compter sur leur soutien.

Ces péripéties ont pesé lourdement sur le Comité et l'équipe du Secrétariat permanent. Elles nous ont également conduit à un questionnement, qui a débouché sur un travail de supervision destiné à améliorer notre fonctionnement. Le résultat a été très bénéfique, et nous a redonné de l'élan pour être plus performants dans notre mission fédérative.

Afin de permettre à la FCLR de retrouver sa cohésion, nous avons lancé un autre chantier : réunir nos membres dans un travail de réflexion sur les constats et critiques. Nous avons d'abord fait le point sur la situation actuelle, puis nous avons développé des pistes pour améliorer notre fonctionnement. Ce travail se poursuivra au long de l'année 2017.

Mais force est de constater que nous avons besoin de forces nouvelles pour consolider ce Comité. Le retrait de notre Président Bernard Dosso, après plusieurs années d'engagement au sein du Comité, nous oblige à constituer une nouvelle équipe, la plus dynamique possible, au sein de laquelle les différentes responsabilités seraient mieux partagées et moins lourdes pour chaque membre.

Les chantiers ouverts sont nombreux. Malgré les difficultés et sa relative fragilité, la FCLR a déjà réalisé un important travail sur plusieurs dossiers. L'évaluation concertée des Projets institutionnels de chaque association a été particulièrement soignée, grâce à

l'engagement de Gilles-Olivier Bron, Eduardo Herrera, Jean-Marc Goy et Pierre Varcher, aux côtés de nos professionnels.

Nous avons également poursuivi le développement de notre programme de formation à l'intention des membres de comité de nos associations membres. Nos moments de formation et de partage ont également été ouverts aux animateurs et animatrices professionnels, ce qui a constitué un enrichissement indéniable.

A ce sujet, nous avons lancé en 2016 un chantier primordial à nos yeux : l'introduction dans la formation HETS de modules destinés à donner aux futurs animateurs et animatrices de meilleurs outils pour collaborer avec les comités bénévoles. Ce travail, qui en est à ses débuts, marque notre volonté plus générale de devenir proactifs, plutôt que d'être uniquement réactifs face aux exigences de nos partenaires financeurs.

Nous avons également investi tout au long de l'année 2016 beaucoup de forces pour faire avancer le chantier du Projet institutionnel de la FASe. Le partenaire Personnel y est associé au niveau de la feuille de route.

Enfin, renforcer le partenariat au sein de la FASe sera une autre priorité du Comité ces prochains mois. Le retour du partenaire Personnel au Conseil de fondation n'est pas le seul objectif de ce renforcement. Il est tout aussi impératif que nos deux autres partenaires, l'Etat et les communes, prennent mieux en considération le mode de fonctionnement du partenaire associatif qu'est la FCLR.

Face à ces enjeux, nous vous invitons donc à rejoindre le Comité de la FCLR, soit en faisant acte de candidature pour venir le renforcer, soit en apportant ponctuellement votre expertise sur l'un ou l'autre dossier.

Mais surtout, le Comité de la FCLR tient à vous remercier toutes et tous pour votre engagement au sein de votre association, sur le terrain. Rien n'est plus précieux à nos yeux.



Le Comité en 2016

Bernard Dosso
Kete Flück
Sonja Hanachi
Eduardo Herrera

Richard Noli
Pascal Thurnherr
Marie-Louise
Schneeberger





VIE de la fédération



LA VIE DES ASSOCIATIONS DE CENTRES

Président de la Rampe depuis 4 ans, Frédéric Romeri connaît bien le centre. Arrivé à Meinier à l'adolescence, il en a été un utilisateur assidu et engagé, ce qui lui a permis de s'intégrer dans la commune.

« La Rampe est un formidable outil d'intégration. »

« À la Rampe, nous avons connu beaucoup de changements dans l'équipe d'animation et au comité ces dernières années. Nous avons fait un gros travail pour structurer notre fonctionnement et renforcer le lien et la confiance avec la population. En 2016, nous avons consolidé cette dynamique : le centre est maintenant organisé en trois secteurs (enfants, pré-ados et ados) gérés par un animateur et un moniteur au contact du terrain pour proposer des animations qui tiennent compte des besoins.

Cette année, nous avons aussi mis sur pied des activités ouvertes à tous les publics pour créer du lien intergénérationnel, comme l'organisation de la fête du bonhomme hiver en mobilisant les acteurs associatifs et économiques de la commune. En parallèle, les professionnels ont

fait coïncider l'accueil tout public du centre avec les animations pour la construction du bonhomme hiver.

Cette nouvelle dynamique a porté ses fruits et la fréquentation du centre a augmenté dans tous les secteurs! Notre champ des possibles s'est élargi... nos seules limites : les heures d'ouverture et les moyens! »



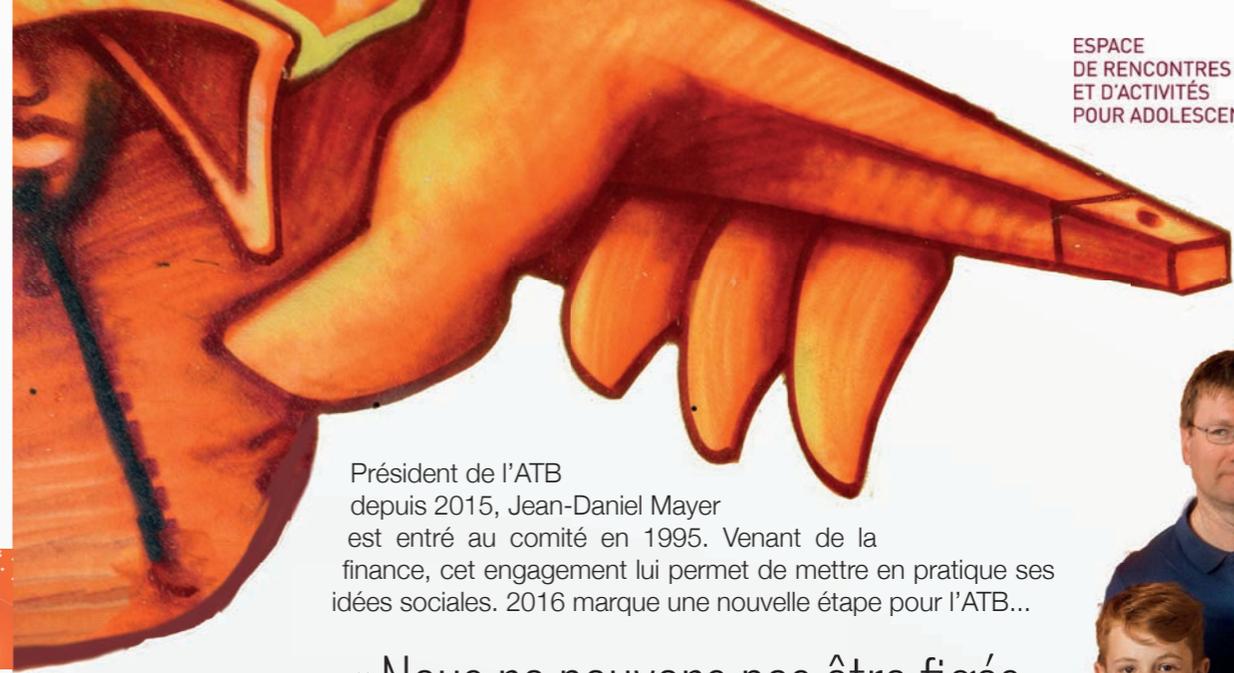
D'abord délégué de la commune de Vernier au comité de la Maison de Quartier et Jardin Robinson Châtelaine-Balexert « ChâBal », Gilles-Olivier Bron en devient membre à part entière en 2011.

« Avec le nouveau bâtiment, c'est une nouvelle dynamique qui s'installe. »

« Notre centre est jeune puisque c'est en 2012 que nous avons pris la suite du JR de Balexert. Nous l'avons conservé sous forme d'espace « enfants » dans la nouvelle structure, en offrant par ailleurs des activités à un nouveau public : les adolescents. Nous venons de construire le bâtiment de la Maison de quartier. Nous l'avons inauguré en septembre 2016 et nous mettons maintenant en place l'accueil tout public, c'est-à-dire à la fois interculturel et intergénérationnel.

Pour cela, nous nous rapprochons du réseau associatif du quartier pour organiser des activités. Par exemple, l'équipe a travaillé avec les acteurs de ce réseau pour préparer une fête pour le quartier. Ce nouveau bâtiment comprend deux salles de réunion et une cuisine, ce qui permet aux associations du quartier d'organiser leurs cours et leurs activités. Et nous avons aussi demandé aux ados ce qu'ils voulaient pour animer ce nouvel espace. À leur demande, nous avons installé un billard et un baby-foot... C'est important que chacun s'approprie l'espace et le fasse vivre! En 2017, ce nouveau bâtiment nous sera précieux pour remplir nos objectifs... ».

MQJR
ChâBal



ESPACE
DE RENCONTRES
ET D'ACTIVITÉS
POUR ADOLESCENTS

atb



Président de l'ATB depuis 2015, Jean-Daniel Mayer est entré au comité en 1995. Venant de la finance, cet engagement lui permet de mettre en pratique ses idées sociales. 2016 marque une nouvelle étape pour l'ATB...

« Nous ne pouvons pas être figés, nous devons évoluer avec la société. »

« Historiquement, les jeunes de 13 à 18 ans sont au cœur du Projet institutionnel de l'ATB. Outre un atelier de réparation mécanique, nous organisons avec les ados des animations ponctuelles bien dans l'air du temps : manga, magie, sériographie, sushi, et même des journées de pêche! Et des activités sur la durée (camps d'hiver et d'été, repas hebdomadaires, cours de jujitsu et de breakdance) qui attirent un large spectre de jeunes.

En 2016, le Service des écoles nous a contactés pour monter un projet occupationnel consacré spécifiquement aux enfants le mercredi après-midi. Cette proposition est arrivée alors que nous nous demandions justement comment toucher un public plus jeune. Après réflexion, nous avons décidé de nous concentrer sur les 8-12 ans. Dès septembre, Les *Minots de l'ATB* ont ouvert leurs portes et proposé chaque semaine des activités de jeux et ateliers spécifiques (breakdance, cirque, cuisine, bricolage etc.). Notre approche consiste à instaurer un rendez-vous récurrent, avec un cérémonial qui marque l'importance de ce moment passé ensemble. Nous accueillons au minimum une trentaine d'enfants chaque mercredi. Un succès encourageant! Notre enjeu aujourd'hui : la reconduction du projet pour la rentrée prochaine... ».



LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA FCLR

En 2016, la FCLR a tenu quatre Assemblées générales extraordinaires et une Assemblée générale statutaire, le 26 mai.

Le **dossier du cahier des charges des coordinateurs région FASE** a une nouvelle fois occupé une place importante dans les débats, pour aboutir à l'issue d'un processus de plusieurs années à son adoption par l'AG du 6 septembre (cf. pp.38-39).

Accueillies dans les locaux des associations membres, les AG ont naturellement également traité d'autres sujets d'importance, à commencer par l'approbation de la demande d'**adhésion de deux nouvelles associations de centres**. Avec l'arrivée de l'Association du centre de loisirs et de rencontres de Veyrier (ALR) et l'Association des habitants du Quartier de la Concorde (AHQC – commune de Genève), la FCLR compte 47 membres au 31 décembre 2016.

Les membres de la FCLR ont également débattu et se sont positionnés sur le **référendum à la loi Personnel Stop (PL11398)** votée par le Grand Conseil genevois en novembre 2015. L'Assemblée a décidé de soutenir ce référendum qui s'opposait aux coupes

budgétaires qui étaient prévues dans la loi et pouvaient entraîner d'importantes baisses de prestations pour la population, y compris dans les centres.

Concernant le **contrat de prestations 2017-2020 entre la FASE et l'Etat**, l'Assemblée s'est prononcée sur la proposition du Conseil de fondation de la FASE. Sur le fond, l'article 4 a été discuté et plus particulièrement l'objectif stratégique n°4 intitulé « Renforcer l'engagement citoyen » dont les membres de la FCLR jugeaient la formulation trop faible.

La proposition de **budget 2017 de la FASE** a été discutée par l'Assemblée générale mais en l'absence de quorum, elle n'a toutefois pas pu être votée.

La Commission Formation a présenté le **bilan des formations** organisées par la FCLR en 2016. Ce bilan positif montre que les formations de la Fédération sont devenues des espaces d'échange et d'entraide. L'Assemblée générale a salué ce bilan et adressé ses remerciements aux membres de la Commission.

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ FCLR

Le Comité s'est réuni à onze reprises durant l'année afin d'assurer le bon fonctionnement et la gestion de la FCLR, et de préparer les Assemblées générales et les positionnements de la Fédération au Conseil de fondation de la FASE.

Un grand dossier a parcouru cette année : le cahier des charges des coordinateurs région FASE. Bien que le poste existe depuis 2011, la question du cahier des charges a été et est encore un enjeu important pour les associations de centres. En effet, la création de cette nouvelle fonction de type hiérarchique auprès des équipes professionnelles menace les prérogatives des comités de gestion (cf. pp.38-39).

Outre ce dossier, le Comité s'est penché sur les sujets suivants :

Dossiers internes

AG : suivi des discussions et décisions
 Commission Formation : mandat et activités
 Commission Communication : suivi des supports de communication
 Commission de validation des Projets institutionnels des centres
 Journée de réflexion sur l'avenir de la FCLR
 Demandes d'adhésion à la FCLR
 Positionnement sur la question des Mineurs non accompagnés (MNA)
 Vision FCLR 2020

Dossiers du réseau fédératif

Rencontres avec le partenaire Personnel
 Feuille de route pour l'établissement du Projet institutionnel de la FASE
 Contrat de prestation Etat-FASe 2017-2020
 Budget 2017 de la FASE

LA COMMISSION FORMATION

Chargée de porter la politique de formation de la FCLR, la Commission Formation s'est réunie à huit reprises en 2016 pour :

- DRESSER le bilan de l'année 2015
- DÉFINIR les orientations générales à partir desquelles le programme de l'année 2016 a été conçu
- SUIVRE, AJUSTER ET ÉVALUER la mise en œuvre de ce programme.

Principales actions de formation menées en 2016

Formations destinées aux membres des associations

En 2016, la FCLR a proposé huit temps de formation auxquels 113 personnes se sont inscrites. Les sujets suivants ont été abordés :

23 AVRIL

Etre ou devenir membre d'une association de centre

3 MAI

Participer à la gestion d'un lieu d'animation

21 MAI

Représenter son association auprès de ses pairs et partenaires

1ER OCTOBRE

Coopération bénévoles-professionnels (aspects institutionnels)

8 OCTOBRE

Collaborations et coordination au sein des régions

15 OCTOBRE

Coopération bénévoles professionnels (aspects interrelationnels)

26 NOVEMBRE

Regards sur le devenir de l'animation socioculturelle

Congues pour être interactives et ludiques, ces formations sont des espaces d'échange qui prônent le partage et l'entraide associative. A ce titre, la FCLR remercie vivement les comités et les équipes des différents lieux qui les ont accueillies, à savoir les Maisons de quartier de Carouge, de Saint-Jean, des Libellules, de Chêne-Bourg et des Acacias.



www.preen



RINIA CONTACT
Centre d'animation, d'intégration et d'échanges interculturels
pour les jeunes



Interventions auprès d'étudiants et professionnels de l'animation

La FCLR contribue également à sensibiliser les étudiants en travail social et les professionnels récemment engagés à la FASE à la dimension participative de l'animation socioculturelle.

A travers des actions réalisées en partenariat avec la Haute école de travail social (HETS) et le Secrétariat général de la FASE, elle a ainsi rappelé l'importance, dans la pratique de l'animation, des postures professionnelles respectueuses des principes de subsidiarité et de la participation citoyenne. En 2016, ces actions ont permis de toucher 137 personnes.

Formation continue au sein de la FCLR

Ce volet se concrétise par la participation des membres du Secrétariat permanent, du Comité de la FCLR ainsi que ceux des associations, à différents moments de formation et réflexion. En 2016, des formations ont ainsi été consacrées aux logiciels Agata (Aide la gestion des activités et des tâches administratives) et Sage 50 (Comptabilité), ainsi qu'à la prévention de la radicalisation. L'une d'elle, organisée par la HETS, portait sur des questions liées au professionnalisme des animateurs socioculturels.

Indépendamment de ces actions, les membres des associations de centres participent volontiers à des espaces d'apprentissage (formels ou informels) qui leur permettent de consolider leurs compétences pratiques en animation et gestion associative. Leur engagement militant au sein de leurs lieux est en soi

une démarche hautement formatrice et la FCLR salue ici leur persévérance.

Terrains en développement et perspectives 2017

Les formations de la FCLR s'appuient sur les principes de l'éducation populaire. Elles constituent donc des espaces de construction de nouveaux savoirs. C'est pourquoi un certain nombre de documents reprenant les principales conclusions des échanges tenus à ces occasions seront mis à la disposition de l'ensemble de membres des associations de la FCLR.

La FCLR remercie Cédric Lambert, Conseiller administratif à Versoix et membre du Conseil de fondation FASE, Nathalie Maître, Directrice RH FASE, Paola Ferretti, coordinatrice région FASE, et Etienne Rouget, animateur à la MQ Thônex, de leurs interventions à l'occasion des formations du 8 octobre et du 26 novembre.

Commissaires

Anna Conti
Anne Etienne Rodriguez
Celia Pires
Kete Flück
Sonja Hanachi
Guillermo Montano

LA COMMISSION COMMUNICATION

Au cours de l'année 2016, la Commission Communication s'est consacrée, prioritairement, à la réalisation de la Lettre d'information électronique de la Fédération et à la mise en place de son comité de rédaction. Ce dernier s'est réuni à cinq reprises pour fixer les thèmes en lien avec l'actualité fédérative et institutionnelle, ainsi que procéder aux bilans post-édition.

Il a mandaté Laure Bonnevie pour la rédaction des articles et lui a confié un travail journalistique sur l'épineux dossier du cahier des charges des coordinateurs région FASe en lien avec la votation de ce dernier par le Conseil de fondation de la FASe au mois de septembre 2016. Cet article, paru dans le numéro du mois d'octobre 2016, a permis de faire le point et la synthèse des nombreux enjeux liés à ce vote dont l'Assemblée générale s'est saisie pour décision.

Depuis décembre 2015, *la Lettre de la Fédération* a un rôle de communication entre la Fédération et ses membres, hors temps des Assemblées générales, en traitant de sujets transversaux qui réunissent à plus d'un titre la FCLR et les centres. Elle contient un dossier thématique « À la Une », une rubrique sur l'actualité fédérative, des nouvelles institutionnelles sous forme de « Brèves », un agenda spécifique pour les rendez-vous fédératifs et partenariaux et un espace « Coin bibliothèque ».

Globalement, *la Lettre de la Fédération* a permis de transmettre des informations importantes, partager des ressources associatives, mettre en évidence des savoir-faire comme contribuer aux réflexions et soule-

ver des questionnements, apporter des points de vue et analyses. Elle a abordé des sujets qui touchent à la fois la vie associative et le cadre institutionnel dans lesquels les associations, tout comme la Fédération, évoluent. Entre autres : l'importance de l'engagement citoyen au sein de nos associations, la question de la fonction et de l'animation des Assemblées générales, le vote du cahier des charges des coordinateurs régions FASe et la coopération entre bénévoles et professionnels.

Si le comité de rédaction peut se réjouir de statistiques de lecture au-delà de la moyenne communément admise, il reste néanmoins attentif à capter l'intérêt des lecteurs par des sujets d'actualité et didactiques dans une dynamique la plus proche de la démarche qui fait le sel de l'engagement bénévole, soit l'implication, le partage, la solidarité et l'anticipation.

Au niveau global, la Commission Communication a, cette année, priorisé le développement de cette toute récente Newsletter. L'actualisation du site Internet et la présence de la FCLR sur les réseaux sociaux restent des sujets qu'elle ne manquera pas de remettre sur le métier pour 2017.

Commissaires

Bernard Dosso
Pascal Thurnherr
Sonja Hanachi
Kete Flück
Nathalie Chollet
Claude Bodmer



LA COMMISSION VALIDATION PI

Processus de validation des PI : lancement réussi

Après deux ans de patiente préparation, c'est bien en 2016 que le processus de validation des Projets institutionnels des centres membres de la FCLR a concrètement démarré. Ce processus fédératif a sollicité un investissement important de la part de tous les acteurs de la FCLR : associations membres, Comité, Commission de validation et Secrétariat permanent.

Une réunion d'information et de préparation a été organisée le 2 juin. Dans la foulée, douze centres se sont engagés dans un processus d'évaluation concertée en vue de la validation de leur Projet institutionnel. Ils ont ainsi exprimé le désir d'accueillir des délégués de la Commission de validation pour une séance d'évaluation concertée qui prévoit la relecture analytique de leur projet institutionnel. Pour chaque centre, une séance d'environ trois heures de discussions et d'échanges libres ont peu à peu fait émerger l'essence des Projets institutionnels évalués. Des constats, parfois attendus mais aussi inattendus, ont permis aux acteurs du terrain de porter un regard neuf sur leur principal document de référence. Le Projet institutionnel constitue en effet un point de repère pour les prises de décisions internes et les discussions avec les différents partenaires.

Selon les centres, ce regard neuf a généré des options concertées et consensuelles : soit en faveur d'une validation du Projet institutionnel sans aucune remarque (tant le texte analysé traduisait parfaitement

les volontés du centre), soit en apportant des ajustements visant à une plus grande cohérence entre la vision partagée au sein du centre et le document censé la porter.

Dans chaque centre, le processus a donné lieu à des discussions animées, des réflexions de fond et fait naître une véritable complicité entre les membres de la commission et les représentants du centre. Il ressort le sentiment d'être liés par une même volonté de valoriser un projet aligné sur les valeurs de la Charte cantonale et les fondements philosophiques de l'animation socioculturelle. Et finalement, le sentiment tangible d'avoir contribué à l'amélioration de la dynamique associative dans les centres, ainsi qu'à la cohésion fédérative qui rend tous les acteurs du réseau plus forts et davantage motivés dans leurs rôles et tâches respectives.

Un travail intense, soutenu et d'une pertinence formidable!

Ce processus donne pleinement satisfaction à la commission qui voit dans ses résultats le fruit des efforts extraordinaires déployés tout au long de l'année 2016.

L'ensemble de la démarche est prévu sur trois ans. Une deuxième volée de validation sera organisée en 2017. Forte de l'engouement qu'a produit le processus en 2016, la commission étudiera en 2017 les ajustements à y apporter sur la base des retours reçus et des propositions des associations.



LA COMMISSION VALIDATION PI (SUITE)

Vu les premiers résultats, les membres de la Commission sont confiants que l'adhésion à la démarche connaîtra un développement croissant et que le nombre d'associations qui participeront à cette deuxième volée dépassera celui de la première. La Commission s'y prépare et lancera en 2017 un appel auprès des centres pour encourager le recrutement de nouveaux membres.

Commissaires

Eduardo Herrera
Gilles-Olivier Bron
Jean-Marc Goy
Pierre Varcher

Nathalie Chollet
Claude Bodmer
Guillermo Montano

Procès verbalistes des séances d'évaluation

Marianne Sahli
Erika Varadi Fasel

APERÇU DU TRAVAIL DE LA COMMISSION EN 2016

UNE SÉANCE COLLECTIVE d'information et de préparation.
PLUSIEURS SÉANCES DE RATTRAPAGE pour les centres qui n'ont pas pu être présents à la séance collective
10 RÉUNIONS DE COMMISSION
DES SÉANCES DE TRAVAIL OPÉRATIONNEL entre chaque réunion de commission
DES SÉANCES D'ÉVALUATION CONCERTÉE soigneusement organisées

LA PRODUCTION DE PROCÈS-VERBAUX pour rendre compte de l'ensemble d'éléments discutés lors des séances
L'ÉLABORATION D'OUTILS INFORMATIQUES permettant un suivi optimal de toute la démarche
LA PRÉPARATION D'UNE PRÉSENTATION de l'ensemble du processus lors d'une séance du Conseil de Fondation
PLUSIEURS RETOURS en Assemblée générale et des points réguliers lors des séances du Comité de la FCLR.

VALIDATION PI - TÉMOIGNAGE

Evaluation concertée des Projets institutionnels des centres

Après avoir testé les outils d'évaluation concertée élaborés au cours des deux dernières années, c'est avec un grand plaisir que les membres de la Commission de validation des Projets institutionnels de la FCLR se sont rendus à l'automne dans les Centres de loisirs, Maisons de quartiers et Jardins Robinson.

Si certains avaient des doutes sur la capacité des bénévoles et des professionnels à s'entendre autour de cette évaluation, ils peuvent être rassurés. Chacun autour de la table a trouvé sa place et s'est investi avec respect et compétences au nom de son association de centre et des habitants du quartier.

Ce plaisir partagé par les membres des comités et des professionnels de l'animation socioculturelle nous a encore confortés dans l'idée du bien-fondé de ce travail d'évaluation, que ces moments de partage autour des logiques d'actions et des valeurs qui les habitent avaient toute leur raison d'être.

La Commission se réjouit de poursuivre sa route au contact d'équipes de comités, de militants bénévoles et de professionnels, et de continuer cette formidable aventure de l'évaluation concertée des Projets institutionnels des centres.

Jean-Marc GOY

Membre de la Commission de validation

LE GROUPE DE TRAVAIL STATUTS

Le groupe s'est réuni le 20 janvier 2016 pour valider les derniers travaux de toilettage des articles du modèle final de statuts.

Puis, il a suspendu ses travaux pour le reste de l'année, en raison d'un agenda chargé et d'ordres du jour d'Assemblées générales très denses.

Pour mémoire, ce groupe de travail est chargé de :

ACTUALISER le modèle de statuts proposé aux associations de centres candidates à l'adhésion à la FCLR. Il s'agit notamment d'adapter ce modèle aux nouveaux textes légaux et réglementaires et de regrouper les éléments éventuellement dispersés.

ÉLABORER des réponses aux questions aussi diverses que la présidence et la coprésidence, la procuration et le vote par correspondance, etc., que se posent les comités des associations de centre.

Modifications statutaires

Lorsqu'elles veulent modifier leurs statuts, les associations de centres sollicitent la Fédération afin qu'elle les accompagne dans cette démarche. L'accompagnement est assuré par Richard Noli.

Le travail collaboratif ainsi mené à travers des rencontres et des échanges de courriels garantit que les statuts sont conformes aux textes légaux et institutionnels, ainsi qu'à l'esprit de l'animation socioculturelle et aux principes de la Charte cantonale des centres.



Cette année, la FCLR a apporté son aide à deux associations :

Association des habitants du quartier de la Concorde (AHQC)

L'AHQC a déposé une demande d'adhésion à la FCLR le 19 novembre 2015. Suite à cette demande, Claude Bodmer et Richard Noli ont rencontré une délégation du comité le 3 février afin d'analyser ses statuts et proposer d'éventuels amendements.

Le comité de l'AHQC a reçu le 8 février un projet de statuts amendés que l'Assemblée générale de l'AHQC a adopté le 18 avril.

Association Maison de quartier de Chêne-Bourg (Le Spot)

Le comité du Spot a proposé de modifier l'alinéa 15.5 de l'article 15 de ses statuts et d'introduire un alinéa 15.6. En substance, il s'agissait d'une part d'introduire la notion de quorum dans les séances du comité (l'article 15.5), et d'autre part, de proposer à l'Assemblée générale la révocation des membres du comité qui feraient, sans raison, défaut à plus de trois séances du comité (alinéa 15.6).

L'Assemblée générale du Spot a approuvé ces modifications statutaires le 30 avril.

Composition

Elisabeth Werro
Dominique Blanc
Richard Noli
Claude Bodmer

LE SECRÉTARIAT PERMANENT

La préparation et la tenue des assemblées de la FCLR, le fonctionnement du Comité et celui des commissions ainsi que le traitement de nombreux dossiers dans lesquels les représentants associatifs sont investis, constituent un travail exigeant en termes de volume et d'importance.

Soutenir ces bénévoles, dont les compétences sont riches et précieuses, est le cœur même du travail déployé par l'équipe professionnelle de la FCLR. Cinq personnes (deux secrétaires et trois coordinateurs fédératifs) se partagent quatre équivalents plein temps (EPT). Ensemble, ils assurent notamment :

Le lien quotidien avec et entre les associations membres de la FCLR, par email, téléphone ou contact direct, présence lors d'activités des centres, ou leurs AG statutaires par exemple, ou encore à travers les outils de communication de la FCLR (cf. p. 20)

L'accompagnement individuel et collectif des membres des comités des centres : ce travail est réparti en trois régions (rive droite, rive gauche et ville de Genève) et vise à proposer aux centres divers types

d'appuis : démarches pour l'affiliation à la FCLR et le rattachement à la FASE, soutien en cas de grande difficulté ou de crise, mise à disposition d'outils nécessaires à leur bon fonctionnement et à la bonne gestion des ressources mises à leur disposition (révision de statuts, mise à jour et validation du Projet institutionnel, clarification de rôles, critères de santé associative, coaching des responsables associatifs, etc.).

soutenir
les bénévoles,
dont les
compétences
sont riches
et précieuses

Pour réaliser ce travail, l'équipe du Secrétariat permanent collabore avec les coordinateurs région de la FASE, à travers des rencontres individuelles, des colloques conjoints ou des moments d'intervision prévus pour harmoniser nos soutiens respectifs.

L'articulation entre les dimensions locales et globales du travail associatif : suivi des regroupements, représentation et promotion de l'approche participative portée par la FCLR, principalement lors des événements avec les partenaires institutionnels et politiques de l'animation.

LE SECRÉTARIAT PERMANENT : UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

Chaque membre de l'équipe assure aussi par délégation du comité des responsabilités correspondant à des priorités institutionnelles précises.

Florence Fragnière Secrétariat en lien avec le travail du Comité vis-à-vis des associations et des différentes instances de la FASe. Comptabilité

Claude Bodmer Coordination générale et lien avec le Comité de la FCLR

Nathalie Chollet Coordination dossier Communication

Guillermo Montano Coordination dossier Formation

Hélène Drakopoulos Secrétariat régions : soutien et accompagnement aux coordinateurs fédératifs dans leurs tâches de proximité



AU SERVICE DES ASSOCIATIONS DE CENTRES

En 2016, l'équipe du Secrétariat permanent de la FCLR a vécu une année charnière marquée par une augmentation du volume de travail, notamment en raison de l'aboutissement de dossiers sensibles.

Parmi ceux-ci : le cahier de charges des coordinateurs région FASe (cf. pp. 38-39), le plan stratégique de la FASe, le renouvellement du contrat de prestations Etat-FASe, la multiplication perceptible de fragilités dans le fonctionnement de certains centres et le lancement du processus de validation des Projets institutionnels des associations membres (cf. pp. 21-23).

Sans dotation de nouveaux postes, l'équipe a investi beaucoup d'énergie, aussi bien physiquement qu'émotionnellement, pour assumer la surcharge de travail. Elle a également dû établir des priorités. En amont, cela a nécessité de définir des choix stratégiques. Les membres du Comité et l'Assemblée générale, dont c'est la responsabilité, s'y sont employés.

2016 a également été l'année de la réactivation de la commission RH de la FCLR. Le Secrétariat permanent salue cette initiative qui reflète le soin avec lequel le Comité accompagne son équipe, soin que l'équipe s'empresse, depuis toujours, de rendre réciproque : une autre façon de renforcer la cohésion au sein de la FCLR et les motivations communes.



partenariat

avec la FASE



REPRÉSENTATION FCLR AU CONSEIL DE FONDATION DE LA FASE

En 2016, le Conseil de fondation de la FASE s'est réuni six fois. Outre le cahier des charges des coordinateurs région FASE qui a été discuté à plusieurs reprises (cf. pp. 38-39), il s'est penché sur d'autres dossiers importants.

29 FÉVRIER

Processus de validation des Projets institutionnels

Pierre Varcher et Gilles-Olivier Bron, représentants de la Commission Validation PI, ont présenté le concept aux membres du Conseil et expliqué l'intérêt de ce processus pour les personnes investies dans les associations (présentation disponible en ligne sur www.fclr.ch). Il leur fournit en effet l'occasion de s'interroger sur les raisons de leur engagement plutôt que de rester uniquement au niveau des programmes d'action, voire de l'action qui sera menée, sans faire le lien sur sa finalité. L'un des avantages de la démarche réside également dans la concertation permanente entre le comité, l'association et l'équipe pour construire ensemble un projet. Un membre du Conseil de fondation a émis l'idée que les

actions sont nettement plus parlantes que le projet institutionnel. Une discussion s'est engagée sur la définition de l'animation socio-culturelle et sa finalité : favoriser le «vivre ensemble» ou répondre à des besoins ?

25 AVRIL

Création d'un fonds d'inclusion

Le fonds d'inclusion (FINC) s'élève à CHF 200'000.-. Il vise à répondre aux demandes d'appui déposées par les centres pour inclure dans les activités des enfants et jeunes

à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.

Le Conseil a également octroyé un montant complémentaire de CHF 35'000.- à la FCLR afin de participer au processus d'évaluation des Projets institutionnels des centres.



Plusieurs projets en faveur des jeunes migrants mobilisant des centres et des équipes de Travaillleurs sociaux hors murs et prévus pour l'été et la rentrée scolaire ont été présentés.

12 SEPTEMBRE

Projet institutionnel de la FASE

Lancement des travaux : un groupe préparatoire a été constitué avec des représentants des partenaires (cf. p. 41).

16 NOVEMBRE

Contrat de prestations Etat-FASE 2017-2020

Après examen minutieux et consultation des partenaires, le Conseil a

validé le projet intégrant les propositions d'amendements déposés par la FCLR (cf. p. 16).

19 DÉCEMBRE

Budget 2017

Le Conseil de fondation a accepté le budget 2017 de la FASE. Les représentants FCLR se sont absentés mais ont mentionné que ce dernier avait fait l'objet de nombreuses questions, notamment concernant la contribution des centres à l'environnement informatique.

Par ailleurs, lors de cette séance, Claude Bodmer et Guillermo Montano ont présenté le **travail des coordinateurs FCLR** et ont également pu répondre aux questions des membres du Conseil de fondation.

LA COMMISSION FINANCES ET GESTION

En 2016, la Commission Finances et gestion s'est réunie à six reprises et s'est saisie des principaux sujets suivants :

Comptes 2015

L'exercice comptable 2015 de la Fondation s'est clôturé sur un bénéfice de CHF 111'623.06, après la constitution de trois fonds et provisions :

1) FINC : un fonds affecté pour répondre aux demandes d'appui des centres qui souhaitent intégrer dans leurs activités des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap (CHF 200'000.-)

2) Une provision URSAAF pour se prémunir contre d'éventuelles demandes en lien avec la Sécurité sociale française

3) Un fonds alloué à la FCLR pour l'évaluation des Projets institutionnels des centres (CHF 35'000.-).

Ce résultat porte le niveau des fonds propres à **CHF 970'300.86** au 31 décembre 2015.

Informatique

coût individuel et audit

La Commission a mandaté un expert indépendant de Windsoft SA pour établir un bilan complet du système informatique de la Fondation. Selon les conclusions de l'audit, la FASE dispose d'un système informatique pertinent et cohérent par rapport à sa mission. L'audit conclut également que le système est exploité par un prestataire externe (RS2I) compétent et loyal dans une structure de coût efficiente. Aucune alarme critique technique n'a été relevée. Certains points de vigilance ont toutefois été formulés mais ils ne nécessitent pas de corrections techniques drastiques et urgentes. La Commission a chargé la direction de la FASE de préparer un plan d'actions pour assurer le suivi des recommandations émises dans le rapport d'audit.

TVA

L'Administration fiscale a décidé de réinscrire la FASE au registre des contribuables TVA. Dès le 1er janvier 2017, les factures aux centres seront majorées de 8%.

Actualisation du budget 2016

Le budget est actualisé chaque année sur la base des nouvelles données transmises aux communes durant l'été. Après cette actualisation, l'exercice 2016 devrait se clôturer avec une perte de CHF 173'488.- qui devrait être compensée par la dissolution partielle du fonds de CHF 235'000.- constitué en 2014 pour 2016.

Budget 2017

Le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de CHF 91'533.-. Ce manco est couvert par la dissolution du solde du fonds affecté constitué en 2014.

Le budget 2017 fait également apparaître une augmentation du nombre de postes terrain de 15.39 EPT (Equivalents plein temps).

LA COMMISSION ADOS-ÉTÉ

L'objectif de la Commission Ados-été est de permettre la réalisation de projets estivaux innovants. Elle dispose d'une somme de CHF 75'000.- pour donner des coups de pouce à des projets sélectionnés ou choisis.

En 2016, douze projets ont pu être soutenus pour un montant total de CHF 68'923.- :

CENTRE AÉRÉ ADOS d'Avully	MOSAÏQUE PARTICIPATIVE TSHM Arve-Lac	STUDIO SON TSHM Meyrin « Transit »	EUROFOOT Locados, Plan-les-Ouates	DO IT YOURSELF CAMP Locados, Plan-les-Ouates	BABY CIRCUIT TSHM Carouge
SÉJOUR CULTUREL EN GRÈCE Projet TSHM Versoix	REMISE À NEUF DU CITY TSHM Rive droite	BERNEX PLAGES TSHM BUPP	LIGNON ON SKATE Carambole/MQ Aïre-le-Lignon	EUROPAPARK CAMP Carambole/MQ Aïre-le-Lignon	CENTRE AÉRÉ ADOS Pré-en-Bulle

La Commission se félicite de la diversité et de la qualité des projets. Elle relève également la qualité des rapports de bilan (objectifs, indicateurs, analyse, etc.).

Déléguée de la FCLR

Karjin Salm Darboe

LA COMMISSION FACS

(FONDS D'APPUI À LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE EN MILIEU URBAIN)

La loi sur la cohésion sociale en milieu urbain a été adoptée en 2012 par le Grand conseil genevois et son règlement d'application en 2013 par le Conseil d'Etat.

La FASE participe à sa mise en œuvre et dispose pour cela d'un Fonds d'appui à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (FACS) de CHF 800'000.- valable trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Ce fonds vise à encourager le développement de projets de cohésion sociale. Il est géré de manière autonome par une commission d'attribution créée en 2014 pour étudier les dossiers et émettre des recommandations de décision d'attribution au Bureau de la FASE.

Selon le règlement du fonds qui s'appuie sur les critères du Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE), plusieurs communes sont éligibles. Pour la FCLR qui compte parmi ses membres des associations de centres qui travaillent dans ces dix communes et qui ont besoin de financements supplémentaires pour développer des projets novateurs, il était important de participer à cette Commission. Elle y compte un représentant.

Les projets soumis ont pour but de promouvoir la cohésion sociale en garantissant à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal. L'enjeu principal est d'essayer de réduire les inégalités territoriales et d'agir pour les populations en difficultés par des projets novateurs.

Dès sa création, la Commission avait lancé, via la FASE, un appel à projets auprès de toutes les associations de centres des communes concernées. Elle en a reçu 18. Après étude, elle en a validé 14 qui ont été approuvés par le Bureau de la FASE et qui sont actifs à ce jour.

Projets étudiés et situation du fonds en fin d'année

A fin novembre, 18 projets avaient été financés. Au total, le fonds a alloué la somme de CHF 728'660.-. Le solde disponible est donc de CHF 71'340.-.

Au 31 décembre, deux demandes étaient à l'étude. L'une d'entre elles concerne la prolongation d'une année du financement d'une action déjà soutenue par le Fonds FACS.



Regard de la Commission et conclusions provisoires

L'essor pris par le FACS en 2014 s'est confirmé en 2015 et 2016, même si le nombre de projets soumis est resté limité. Cela a permis à la Commission de travailler sereinement sans être contrainte par le montant global disponible pour faire ses recommandations.

L'impact sur la réduction des inégalités sociales et des écarts de développement est résumé ainsi dans un rapport rédigé en décembre 2016 par la Commission FACS :

- Des actions innovantes pour plus d'un quart des actions financées.
- La promotion d'une logique de projet en matière d'animation socioculturelle.
- Un suivi plus attentif de l'évolution des publics jeunes et adolescents et de la fréquentation au sein des centres concernés.
- Une progression de l'implication des jeunes et une amélioration de la participation des habitants, notamment les weekends.
- Un impact positif pour la proximité et la vie locale.
- Une coordination plus efficiente entre les acteurs FASE sur le plan local, en lien avec la création de projets impliquant un développement des partenariats.
- Le développement de la mixité sociale et culturelle au sein des groupes de population

constitués pour une activité ou un événement.

- L'importance des actions de type sorties, activités de loisirs, supports pour attirer et fidéliser les jeunes et construire des projets.
- De nombreuses actions favorisant un impact au niveau prévention pour les 6-12 ans et les 11-14 ans.
- Au niveau de l'organisation du Fonds, une promptitude dans les réponses apportées par la commission aux porteurs de projets.
- Le FACS reste encore insuffisamment connu des élus. Mais ces derniers sont plutôt confiants quant à sa pertinence et à son utilité lorsque des projets leurs sont présentés. Et plusieurs actions nécessaires dans la durée sont en train d'être pérennisées grâce à l'appui financier des communes concernées.

LA COMMISSION **FACS** (SUITE)

Position de la FCLR

Le potentiel de souplesse et d'innovation qu'offre ce fonds est une richesse car il a permis de répondre socialement là où les associations de centres et les communes hésitaient à s'engager pour des raisons à la fois de moyens financiers et de politique communale. Les territoires de l'animation sociale sont vastes, et c'est souvent dans les interstices urbains, où la pauvreté germe, que l'action de ces projets prend tout son sens.

Les financements disponibles ont permis d'initier un mouvement complémentaire dont la FCLR espère qu'il se poursuivra. En effet, un énorme travail d'ancrage de l'animation sociale est encore à promouvoir dans certains quartiers. Ces espaces urbains parfois délaissés sont des espaces à prendre, et il est nécessaire d'y faire exister une humanité dont la société aura toujours besoin quand le manque de repères s'y fera sentir.

La FCLR a conscience que cette possibilité d'appel à projets peut compléter l'action des centres et des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) sur le terrain et c'est dans cet esprit de collaboration et de partenariat qu'elle souhaite poursuivre son travail dans la commission FACS.

En 2014, la FCLR avait déjà évoqué la question de la réalimentation du fonds après 2016. En fin d'année, cette question se repose, d'autant que les projets en cours d'étude vont laisser le fonds quasiment sans ressources. Or, sans nouvelle source de financement au début 2017, ce dispositif très intéressant d'encouragement et de soutien à des projets favorisant la cohésion sociale pourrait disparaître, ce que la FCLR juge dommageable. C'est pourquoi la Fédération renouvelle son appel à pérenniser ce fonds.

Délégué de la FCLR

Jean-Marc Goy



LE GROUPE **CCT**

Négociations de la Convention collective de travail (CCT)

Fin 2015, le processus de révision de la Convention collective de travail (CCT) avait dû être suspendu en attendant que soit identifié un magistrat communal représentant de l'Association des communes genevoises (ACG) pour remplacer Bertrand Reich en partance. Cette suspension a duré presque une année. En 2016, la seule séance du groupe s'est en effet déroulée le 5 décembre, en présence d'Anne Hiltpold, la nouvelle déléguée de l'ACG.

Au cours de cette séance, les participants ont établi le calendrier des négociations au 1er semestre 2017.

Les objectifs sont les suivants :

METTRE en cohérence la CCT et le règlement interne de la FASE, et regrouper certains documents dans la CCT, de sorte que les directives et annexes soient rassemblées à un seul endroit
CLARIFIER le Congé compensatoire (arythmie), art. 18 et annexe 14

CLARIFIER les articles 15 et 47bis et l'annexe 14 concernant le changement d'affectation dont l'interprétation diverge

RÉVISER l'ensemble des cahiers des charges : annexes 3 et 12

DISCUTER la procédure d'engagement, annexe 2

CLARIFIER les congés sans traitement, annexe 6, notamment pour les stagiaires et les ludothécaires

METTRE À JOUR les annexes

AJOUTER une annexe concernant les contrats des moniteurs.

En dépit de la volonté d'aboutir des partenaires sociaux, l'agenda sera très probablement bousculé. En effet, chaque objet est complexe pour justifier plus d'une séance.

Délégation Employeurs

Alain-Dominique Mauris, Délégué de l'État de Genève
Anne Hiltpold, Déléguée de l'Association des communes genevoises (ACG)

Richard Noli, Délégué de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR)

Yann Boggio, Secrétaire général de la FASE

Suppléants :

Nathalie Maitre, Déléguée de l'État de Genève

Claudio Deuel, Délégué de l'Association des communes genevoises (ACG)

Délégation Employés

Arianne Riesen, Déléguée du syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)

Mirella Falco, Secrétaire du syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)

Silvio Albino, Délégué du syndicat des services publics (SSP/VPOD)

Filipa Chinarro, Secrétaire du syndicat des services publics (SSP/VPOD)

LA FCLR ET LE CAHIER DES CHARGES

Dans le cadre de la «nouvelle gouvernance» de la FASE, le Conseil de fondation avait introduit la fonction de coordinateur région. Cette décision ainsi que la nomination des coordinateurs région FASE et le renforcement de l'équipe des coordinateurs de la FCLR avaient été annoncées en avril 2011 à tous les partenaires par un courrier, co-signé par le Président, le Vice-président, le Secrétaire général de la FASE et la Présidente de la FCLR.

Les délégués FCLR et les centres ont souhaité que cette nouvelle fonction soit définie par un cahier des charges précisant notamment les compétences et la nature des relations entre les coordinateurs région et les comités de gestion.

En décembre 2013, sous l'impulsion du Bureau de la FASE, une délégation du Secrétariat général et de la FCLR a tenté de négocier un projet de cahier des charges. Rapidement, des blocages sont apparus. Les associations de centres se sont opposées aux premières versions du cahier des charges, car la question de la position hiérarchique des coordinateurs vis-à-vis des équipes professionnelles, et leurs prérogatives pouvaient empiéter sur le champ des responsabilités et compétences des comités.

En août 2014, le Secrétariat général de la FASE et la FCLR ont élaboré une proposition conjointe de cahier des charges. Les comités de centres ont réagi entre indifférence, résignation ou refus d'accepter «l'intrusion» des coordinateurs de région FASE, dans les centres.

En 2016, suite à d'autres débats et échanges, un nouveau projet de cahier des charges a été présenté au Conseil de fondation du 25 avril avec trois variantes sur le positionnement institutionnel des coordinateurs région FASE : l'une proposée par la FCLR (approuvée en AG le 11 février), une autre par le Conseil de fondation et la troisième par le Secrétariat général de la FASE.

Le projet a ensuite été soumis aux partenaires en consultation simple avant qu'il ne soit soumis au vote au Conseil de fondation du mois de juin.

Or, lors de l'AG du 26 mai 2016, les membres de la FCLR, considérant que la variante proposée par la FCLR ne correspondait pas fidèlement au texte approuvé le 11 février, ont souhaité que le Conseil de fondation reporte le vote à une date ultérieure, afin que tous les partenaires puissent se prononcer sur la proposition votée par l'AG de la FCLR.

Lors de sa séance du 13 juin, les membres du Conseil de fondation ont accepté la demande d'ajournement déposée par la FCLR, en précisant toutefois qu'il s'agissait du dernier report. La décision a ainsi été reportée à la prochaine séance du Conseil, le 12 septembre 2016.

À la sortie du Conseil, la délégation de la FCLR est arrivée à la conclusion que si la variante de la FCLR n'était pas retravaillée, le texte le plus éloigné de celle-ci serait choisi par les représentants de l'Etat et des communes (intention annoncée dans la séance).

DES COORDINATEURS RÉGION FASE

Face à ce scénario, le Comité de la FCLR a décidé pendant l'été de chercher l'issue la plus favorable aux intérêts des associations. Une nouvelle version a été travaillée au sein du Bureau de la FASE. Cette ultime version dite «Bureau» a été proposée aux partenaires, à la condition que les trois anciens textes soient retirés. Cette proposition incorporait une reconnaissance explicite du rôle d'employeur «au quotidien» des comités de centres, vis-à-vis du personnel des centres, sachant que l'article 42 du Règlement interne de la FASE cadre pleinement ce rôle et par conséquent limite la position hiérarchique des coordinateurs région FASE à une délégation du Secrétaire général de la FASE, l'employeur juridique. Par ailleurs, la participation des coordinateurs région FASE au pilotage des diagnostics locaux nécessaires au fonctionnement des centres devenait facultative, ainsi que leur participation au second tour des commissions d'engagement du personnel.

L'AG de la FCLR du 6 septembre a tranché en faveur de la version proposée par le Bureau FASE, en y ajoutant cependant un amendement sur la position hiérarchique du coordinateur région FASE. Dans le

cas où cet amendement était refusé, la délégation FCLR avait mandat d'accepter tout de même la version du Bureau FASE.

Le 12 septembre, le Conseil de fondation du 12 septembre a rejeté l'amendement de la FCLR par une voix d'écart. La nouvelle proposition du Bureau FASE a été approuvée.

Les partenaires sociaux devront encore avaliser le texte avant son introduction dans la convention collective de travail (CCT).

Pour la suite, les associations, la FCLR et le Bureau du Conseil de fondation devront veiller à faire respecter les compétences des associations et des coordinateurs région FASE afin d'éviter que des conflits d'interprétation ne soient source d'éternels malentendus. Ces compétences figurent dans l'article 42 du Règlement interne de la FASE et dans le cahier des charges des coordinateurs région FASE.

les associations,
la FCLR et le
Bureau du Conseil
de fondation
devront veiller à
faire respecter les
compétences des
associations et
des coordinateurs
région FASE



LOI GENEVOISE LRDBHD

Le 1er janvier 2016, une nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) est entrée en vigueur dans le canton de Genève. De nombreux centres de loisirs et de rencontres ont une buvette ou une autre installation qui devait théoriquement être soumise à la loi.

Dans les faits, la loi mentionne spécifiquement la FASE et l'« exception » dont elle bénéficie : ne sont pas soumis à la LRDBHD « les maisons et foyers d'accueil pour enfants et adolescents ou autres établissements analogues soumis [...] à la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, du 15 mai 1998 ». Les buvettes de centre ne sont en conséquence pas soumises à autorisation. Toutefois, elles doivent suivre une procédure pour obtenir une « constatation selon laquelle elles ne sont pas soumises ». C'est pourquoi des discussions ont été menées avec le Service du commerce de l'Etat avant même l'entrée en vigueur de la loi et, dès 2015, le Comité de la FCLR et le Secrétariat général de la FASE ont ensemble préparé une information pour aider les membres de la FCLR dans leurs démarches.

Gabriel Barta, pour la FCLR, et le Secrétariat général de la FASE ont également essayé d'obtenir une constatation globale de non-soumission à la loi, en une fois, pour tous les centres membres de la FCLR. Cela s'est malheureusement avéré impossible. Chaque association de centre disposant d'une buvette a donc dû demander par écrit au Service du commerce la constatation du non-assujettissement de son établissement (ou de ses établissements) à la loi. Le délai était fixé au 30 juin 2016 au plus tard. Une lettre-type et un formulaire ont ainsi été mis à leur disposition.

D'après leurs retours, les centres n'ont eu aucune difficulté à obtenir les constatations de non-soumission, ce dont la FCLR se réjouit.

PROJET INSTITUTIONNEL DE LA FASE

Cette année, le Conseil de fondation de la FASE a décidé de remettre en route les travaux du Projet institutionnel de la fondation qui avaient été interrompus en 2010. Pour faire avancer ce chantier, le Bureau a proposé de constituer un groupe de travail, composé des quatre partenaires de la FASE.

Le partenaire Personnel s'étant retiré (provisoirement) du Conseil de fondation en 2013, le Bureau FASE a décidé d'entamer les travaux sans sa représentation officielle et de faire appel à une autre représentation formée par des professionnels intéressés.

En Assemblée générale, la FCLR a refusé cette alternative et décidé d'entreprendre des démarches auprès du partenaire Personnel pour trouver une issue à ce blocage.

Après plusieurs rencontres entre les délégations, la FCLR et le Personnel sont parvenus à un accord de principe pour établir une « feuille de route », sans aucune condition préalable. Celle-ci devrait comprendre un point sur l'organisation attendue et un autre sur les principes et les étapes de la démarche. N'engageant pas les partenaires, elle serait la première étape du processus de construction du Projet institutionnel de la FASE.

Le groupe de travail, composé de deux délégués par partenaire, s'est rencontré le 7 novembre. Lors de cette séance, le mandat a été rappelé et une discussion sur le sens de la démarche a été engagée. Chaque partenaire se donne pour tâche de venir à la deuxième séance prévue en février 2017, avec sa propre définition du projet institutionnel.

Cet important chantier est un véritable défi pour l'institution, car les quatre partenaires devront s'accorder sur un document final. De plus, ce processus amène à poser des questions de fond sur ce qui réunit les partenaires et ce vers quoi ils veulent aller. Un souffle positif peut en sortir et donner à tous un nouvel élan.

Les délégués de la FCLR sont soutenus lors des préparations de séances par Gabriel Barta, membre du comité de la Maison de quartier des Acacias et Claude Bodmer, coordinateur.

Le Comité de la FCLR souhaite élargir ce soutien à d'autres membres et lancera en 2017 un appel à volontaires auprès des centres.

Délégués de la FCLR

Eduardo Herrera
Pascal Thurnherr

RAPPORTS FINANCIERS

Vernier, le 11 avril 2017

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES POUR L'EXERCICE 2016

Conformément au mandat de l'Assemblée générale du 26 mai 2016, les soussignés ont procédé, en date du 11 avril 2017, à la vérification des comptes de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, pour l'exercice 2016.

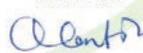
Les comptes, les pièces justificatives et le compte courant PostFinance nous ont été présentés et commentés par Mme Marie-Louise Schneeberger, trésorière et Mme Florence Fragnière, secrétaire administrative.

Nous avons effectué divers pointages sur plusieurs périodes et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs et les écritures comptables. L'ensemble de la comptabilité de cet exercice est parfaitement en ordre, conformément aux statuts et à la législation.

Nous tenons à remercier Mme Florence Fragnière, secrétaire, et Mme Marie-Louise Schneeberger, trésorière, pour le travail accompli et vous proposons de donner entière décharge au Comité pour l'exercice écoulé.

Les vérificateurs aux comptes

Anna Conti



Joël Basler



BILAN COMPTABLE AU 31.12.2016

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016			
ACTIF	31.12.16	Ecart/2015	31.12.15
Caisses	567.70	457.95	109.75
CCP	100 671.81	9 770.61	90 901.20
DISPONIBLE	101 239.51	10 228.56	91 010.95
Débiteurs	411.35	-2 615.95	3 027.30
Dépôt de garantie	10 464.65	1.05	10 463.60
AVOIRS	10 876.00	-2 614.90	13 490.90
Charges payées d'avance	5 864.90	122.90	5 742.00
Produits à recevoir	-	-	-
ACTIFS TRANSITOIRES	5 864.90	122.90	5 742.00
Mobilier et infrastructures informat. (VN)	533.30	-1 719.40	2 252.70
Machines & matériel (VN)	-	-288.10	288.10
Matériel informatique (VN)	1 249.80	364.25	885.55
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1 783.10	-1 643.25	3 426.35
TOTAL ACTIF	119 763.51	6 093.31	113 670.20
PASSIF	31.12.16	Ecart/2015	31.12.15
Créanciers divers	-	-1 970.90	1 970.90
CREANCIERS	-	-1 970.90	1 970.90
Provision p/charges futures	10 000.00	-	10 000.00
Fonds d'investissement mobilier	533.30	-1 719.40	2 252.70
Fonds d'investissement Machines & Matériel	-	-288.10	288.10
Fonds d'investissement matériel informatique	1 249.70	-458.75	1 708.45
PROVISIONS	11 783.00	-2 466.25	14 249.25
Charges à payer	1 889.79	29.69	1 860.10
Charges estimées à payer	12 576.40	2 836.40	9 740.00
PASSIFS TRANSITOIRES	14 466.19	2 866.09	11 600.10
Capital	86 167.52	-	86 167.52
Report résultats exercice précédents	-317.57	3 301.40	-3 618.97
FONDS PROPRES	85 849.95	3 301.40	82 548.55
TOTAL PASSIF	112 099.14	1 730.34	110 368.80
EXCEDENT DE RECETTES	7 664.37	4 362.97	3 301.40
TOTAL BILAN	119 763.51	6 093.31	113 670.20

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31.12.2016

COMPTE D'EXPLOITATION DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016			
	31.12.16	Ecart/2015	31.12.15
CHARGES			
Traitements pris en charge par FASE	560 714.30	-13 564.90	574 279.20
Frais de personnel à charge FCLR	250.00	-2 026.25	2 276.25
CHARGES DE PERSONNEL	560 964.30	-15 591.15	576 555.45
Fournitures de bureau, documentation	2 560.20	152.65	2 407.55
Mobilier, machines, véhicules	1 633.15	-4 670.75	6 303.90
Autres fournitures et marchandises	7 122.87	-0.73	7 123.60
Services tiers pour entretien mobilier	63.90	-4.05	67.95
Loyers, fermages et redevances	55 852.66	-351.89	56 204.55
Dédommagements	15 602.10	550.85	15 051.25
Honoraires et prestations de service	36 633.13	8 706.26	27 926.87
Frais association/animation	2 275.00	1 855.00	420.00
BIENS SERVICES & MARCHANDISES	121 743.01	6 237.34	115 505.67
Amortissements ordinaires	3 847.00	-3 957.15	7 804.15
Escomptes, rabais remise sur débiteurs	1.12	1.04	0.08
AMORTISSEMENTS & DIVERS	3 848.12	-3 956.11	7 804.23
TOTAL CHARGES	686 555.43	-13 309.92	699 865.35
RECETTES			
Revenus de biens et divers	10.50	-9 492.40	9 502.90
Prestations facturées	-	-241.00	241.00
REVENUS DE BIENS ET DIVERS	10.50	-9 733.40	9 743.90
Cotisations membres association	18 800.00	800.00	18 000.00
AUTRES CONTRIBUTIONS	18 800.00	800.00	18 000.00
Subventions cantonales	670 481.45	-2 855.80	673 337.25
Subventions cantonales spécifiques	-	-	-
SUBVENTIONS ACQUISES	670 481.45	-2 855.80	673 337.25
Dissolution fonds d'investissement	4 704.85	-3 099.30	7 804.15
RESERVES	4 704.85	-3 099.30	7 804.15
TOTAL RECETTES	693 996.80	-14 888.50	708 885.30
Charges exceptionnelles	-1 980.75	-7 720.15	5 739.40
Recettes exceptionnelles	2 203.75	2 224.60	-20.85
TOTAL CHARGES/PRODUITS EXCESSIONNELS	223.00	-5 495.55	5 718.55
EXCEDENT DE (+) DEPENSES / (-) RECETTES	-7 664.37	-3 916.97	-3 301.40

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

L'exercice 2016 se termine avec un excédent de recettes de CHF 7'664.37 qui permet de compenser totalement le déficit des exercices précédents (- CHF 317.57). Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à CHF 119'763.51. Les fonds propres au 1er janvier 2017 se montent quant à eux à CHF 93'514.32 après absorption de l'excédent 2016.

Commentaires sur le bilan

Le poste «Charges payées d'avance» s'élève à CHF 5'864.90. Ces charges sont composées principalement de primes d'assurances diverses payées en 2016 pour l'année 2017.

Plusieurs immobilisations ayant été complètement amorties, elles ont été sorties du bilan par compensation des fonds d'amortissements correspondants.

Le poste «Charges estimées à payer» se monte à CHF 12'576.40. Il comprend principalement des frais liés à la production du rapport d'activité 2016.

La «Provision pour charges futures», constituée en 2015 en prévision du financement partiel du coût de la mise en route du processus de validation des Projets institutionnels (PI) des centres, a été reconduite dans son intégralité.

Commentaires sur le compte d'exploitation

HONORAIRES ET PRESTATIONS

Le total (CHF 36'633.13) est composé essentiellement des montants suivants :

Affranchissements	CHF	782.80
Téléphones fixes et internet	CHF	2618.90
Frais de repas, réception, réunions	CHF	2443.45
Frais de réalisation-impression *	CHF	25756.05
Autres honoraires	CHF	1564.75

*Détail des frais de réalisation-impression :

Outre les dépenses liées au rapport d'activité 2016, qui se montent à CHF 12'226.40, ce poste inclut principalement les frais suivants :

Papier et enveloppes à entêtes	CHF	1'090.00
Impression programmes formation	CHF	1'564.00
Impression diagrammes éval. PI	CHF	1'460.00
E-Newsletter (4 éditions)	CHF	8'812.80

COTISATIONS MEMBRES ASSOCIATION

Lors de l'Assemblée statutaire 2016 de la FCLR, les candidatures de l'Association du centre de loisirs de Veyrier et de l'Association des habitants du quartier de la Concorde ont été approuvées et ces deux centres ont rejoint la Fédération. Ces deux adhésions font augmenter le poste «Cotisations membre association» de CHF 800.-.

En 2015, le Conseil de Fondation de la FASE a accepté d'allouer la somme de CHF 35'000.- à la FCLR pour le financement partiel du travail de validation des Projets institutionnels des centres. Ce fonds est principalement destiné à payer des salaires. En 2016, il a été utilisé à hauteur de CHF 857.85 ce qui correspond aux frais de rédaction de deux procès-verbaux dont la tâche a été externalisée.

La FASE a également accepté la demande de la FCLR d'augmenter de 10%, pour une période de trois ans, le temps de travail de Guillermo Montano, coordinateur de la FCLR. Ce temps de travail supplémentaire devrait être exclusivement consacré à l'accompagnement des validations des PI des centres et sera financé par le Fonds Validation PI mentionné ci-dessus. Guillermo Montano occupe donc depuis le 1er janvier 2017 un poste à plein temps.

PERSPECTIVES

Parmi ses objectifs prioritaires pour 2017, le Comité de la Fédération travaillera à l'amélioration du fonctionnement de la FCLR afin de servir plus efficacement les intérêts de ses membres.

Sur la base du constat et des pistes proposées lors de la journée de réflexion le 25 février 2017, le Comité de la FCLR envisage les développements suivants :

AMÉLIORER ET RENFORCER la participation des membres aux Assemblées générales de la FCLR

RECRUTER de nouveaux membres au Comité afin de mieux répartir la charge de travail et s'adjoindre de nouvelles compétences

DÉFINIR un règlement interne du Comité

FAVORISER la communication interne et externe, particulièrement en retravaillant le site Internet de la FCLR et sa présence sur les réseaux sociaux

POURSUIVRE le processus de validation des Projets institutionnels des centres lancé au printemps 2016

POURSUIVRE le développement des formations internes et continuer à collaborer avec ses partenaires (Secrétariat général de la FASE et Haute école de travail social)

CONTRIBUER à la vitalité du partenariat interne à la FASE en participant à l'élaboration du projet institutionnel de la fondation, socle d'une vision partagée

Ces nombreux objets nécessiteront un engagement renouvelé du Comité et du Secrétariat permanent de la FCLR. Cet engagement cher aux associations de centres demandera à la FCLR comme à ses partenaires de prendre le temps indispensable pour des consultations réussies et gages de décisions mûres et concertées.



MERCI À NOTRE PRÉSIDENT

Chacun d'entre nous, membres du Comité de la FCLR, tenons à remercier chaleureusement notre Président Bernard Dosso qui nous quitte après 10 ans passés à la FCLR dont trois à la tête de la Fédération.

Comme pour le ski, Bernard s'est engagé à fond n'hésitant pas à slalomer entre les obstacles, sauter les bosses et accélérer dès la ligne d'arrivée en vue.

Il a su faire équipe, n'a pas hésité à « mouiller le maillot » et défendre les intérêts tant du Comité que des associations membres.

Il a maîtrisé les pistes noires avec habilité et glissé les yeux fermés sur les pistes rouges.

Malgré la pression, il a su tenir le cap et dompter les multiples enjeux : Bureau du Conseil de la fondation, Conseil de fondation et avant cela la Commission Finances et gestion...

Par sa contribution constructive, Bernard a démontré sa capacité de gérer, avec sérieux, les grands enjeux et thèmes sensibles de la Fédération.

Par ces quelques mots, nous voulons exprimer toute notre reconnaissance à Bernard et lui souhaitons une belle réussite dans la suite de son engagement.

L'équipe des professionnels du Secrétariat permanent s'associe aux membres du Comité pour remercier Bernard de tout le travail effectué, de ses compétences et de sa disponibilité.

MERCI À TOUS

La Fédération remercie vivement les membres de comités de centres qui ont œuvré dans les commissions et groupes de travail de la FCLR.

La FCLR salue également l'engagement des présidents des associations de centres et souhaite bonne suite à celles et ceux qui ont démissionné cette année.

Elle leur adresse ainsi qu'à tous les bénévoles et professionnels un grand merci pour le travail accompli qui contribue, année après année, à répondre aux besoins des habitants désireux d'une meilleure qualité de vie dans leur quartier.

Le Comité de la FCLR remercie également:

Mme Anne Emery Torracinta (Conseillère d'État), M. Alain-Dominique Mauris (Président de la FASE) et M. Yann Boggio (Secrétaire général de la FASE)

Les membres du Conseil de fondation de la FASE et les membres du Collège de direction de la FASE

Les autorités du canton et des communes qui soutiennent les associations de centres et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), les collaborateurs du Secrétariat général de la FASE ainsi que les professionnels des centres.

La FCLR remercie chaleureusement les associations qui ont accueilli ses Assemblées générales : la Maison de quartier des Eaux-Vives, le centre de loisirs de Lancy-Marignac, le jardin Robinson du Lignon, la maison de quartier de Champel et la maison de quartier de Plainpalais.

Elle remercie les comités et les équipes des Maisons de quartier qui ont mis leurs locaux à disposition lors de formations, de groupes de travail ou de séances d'information : le Spot et les Maisons de quartier de Saint-Jean, des Libellules, des Acacias et de Carouge. Elle remercie aussi Joël Basler, Dominique Blanc vérificateurs des comptes, et Anna Conti, suppléante.

Impressum

RAPPORT ANNUEL 2016

CONCEPTION ET RÉDACTION : FCLR
Fédération des centres de loisirs et de rencontres

ÉDITRICE Laure Bonnevie, Histoire de mots

GRAPHISME Kandé Franzen, Sakina Conseil

PHOTOS Grégory Suatton



avec le soutien de





La culture du lien associatif